

07 mar 2008 -12:40

Appartient à Conseil des ministres du 7 mars 2008

Fonds africain de développement

Participation à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Participation à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-11).

La part traditionnelle de la Belgique est maintenue à 2,1 % du montant de la reconstitution et est limitée à un maximum de 86 millions d'euros. La Belgique adoptera un schéma de versement accéléré et pourra ainsi bénéficier d'une ristourne estimée à 11 millions d'euros. L'impact budgétaire total pour la période 2008-2010 peut ainsi être plafonné à 75 millions d'euros. La Belgique lève sa réserve pour sa contribution à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale jusqu'à 2020 y compris et maintient sa réserve pour les exercices ultérieurs.

Le Fonds africain de développement a été créé en 1972 par la Banque africaine de développement et 15 pays non africains. L'objectif du FAD est de mettre en oeuvre la stratégie de développement destinée à lutter contre la pauvreté par l'accélération de la croissance économique et le progrès social des Etats membres. Pour ce faire, le FAD octroie des prêts à des conditions très intéressantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>